

# Financer l'innovation en agriculture familiale : Le cas des cultures en semis direct sous couverture végétale (SCV) à Madagascar

BIM n° - 13 octobre 2009  
Betty WAMPFLER ; Eric PENOT ; M. OUSTRY

*La modernisation durable des agricultures familiales du Sud repose largement sur leur capacité à intégrer, donc à financer l'innovation. Dans un contexte libéralisé, ce financement est sensé s'opérer par des mécanismes de marché. Mais le manque d'accès à des services financiers adaptés (crédit, épargne, assurance) reste aujourd'hui un obstacle majeur à un développement équitable de l'innovation en agriculture. Innover en agriculture conduit les ménages à une prise de risque élevée, requière des investissements de moyen et de long terme, dépassant les capacités d'autofinancement et de garantie de la majorité des ménages agricoles. Par ailleurs, l'innovation peut comporter une dimension d'intérêt général dont la légitimité d'un financement individuel par les ménages peut être questionnée.*

*Alors que la problématique du financement de la trésorerie de l'activité agricole et des investissements agricoles est maintenant abondamment documentée, la question du financement de l'innovation en agriculture familiale reste peu explorée. Une étude conduite à Madagascar en 2007 a permis d'éclairer cette problématique à travers l'analyse du financement des cultures en semis direct sous couverture végétale (SCV) par les ménages agricoles de la région du Lac Alaotra.*

*Cette étude est disponible en version PDF sur demande. Le BIM d'aujourd'hui ne reprend pas spécifiquement la problématique du non remboursement de crédits solidaires, mais revient brièvement sur les enseignements de cette étude au regard de la question « Quels dispositifs institutionnels pour le financement de l'innovation en agriculture familiale ? ». Les pistes de réflexion esquissées ici seront approfondies et documentées à partir de l'étude dans un article avenir.*

L'étude support de cet article s'est appuyée sur une méthode de recherche articulant l'analyse du contexte institutionnel, l'étude des systèmes de financement et l'analyse économique des ménages agricoles innovateurs.

Le Lac Alaotra se situe dans la région du moyen est de Madagascar, au nord-est de la capitale Antananarivo, à environ 250 km de celle-ci. Sa région est une vaste zone de plaines entourée par un ensemble de collines ou *tanety* culminant entre 1100 et 1500 m d'altitude et caractérisé par un processus d'érosion assez agressif, les *lavaka*. Les plaines ont fait l'objet d'importants aménagements hydro agricoles dans la seconde moitié du XXe siècle, faisant de cette région

l'un des « greniers à riz » de Madagascar, comptant plus de 100 000 ha de rizières dont 30 000 ha de périmètres irrigués et le reste en périmètre traditionnel sans maîtrise de l'eau. C'est l'une des rares zones de Madagascar excédentaires en riz, avec une production de 300 000 tonnes de paddy pour la campagne 2004/2005, soit 9 % de la production nationale. La croissance démographique est de l'ordre de 4,2 % par an depuis une vingtaine d'années, bien supérieure à la moyenne nationale (autour de 2,7 %). La forte pression démographique induit une pression foncière croissante ; les cultures qui s'étendent sur les collines posent de graves problèmes d'érosion et d'ensablement des périmètres d'irrigation. De plus, depuis le désengagement de l'État, la maintenance des réseaux hydrauliques devient plus difficile, et les rendements ne semblent plus progresser. C'est dans ce contexte que le Projet de protection et de mise en valeur des Bassins versants du Lac Alaotra (BV Lac), financé par l'AFD, expérimente et diffuse les systèmes de culture en semis direct sous couverture végétale.

Les systèmes de culture en SCV sont des techniques culturales basées sur la suppression du travail de la terre (en particulier du labour), la couverture permanente du sol par de la biomasse végétale (morte ou vivante) et le "semis direct" à travers cette biomasse (Cirad 2000). Dans ces systèmes, la couverture doit jouer un rôle de protection du sol contre l'érosion, de protection des cultures contre la sécheresse, de frein au développement des adventices et de production d'une biomasse végétale importante pour la culture. Dans la région du Lac Alaotra à Madagascar, les systèmes de culture SCV sont développés en zone sèche et en zone irriguée. Des effets positifs sont attendus au niveau des ménages (amélioration de la durabilité écologique, technique et économique des systèmes de production), mais aussi en termes de biens communs (protection des bassins versant, limitation de l'ensablement des rizières irriguées).

La question du financement des SCV s'est imposée dès que l'innovation est entrée dans une phase de diffusion. La mise en œuvre des SCV requière un investissement important pour les intrants et le travail pendant au moins la première année du cycle de culture. Cet investissement dépasse les capacités d'autofinancement de la majorité des ménages agricoles de cette région. Pendant une première phase d'expérimentation des systèmes de culture, ces investissements ont été pris en charge par subvention du projet BV Lac. Leur diffusion en revanche, et leur adoption à grande échelle par les ménages ne pouvaient être réalisée par le biais de subvention ; l'idée de la prise en charge par le marché financier, par le biais d'un crédit SCV pour les ménages adoptants s'est alors imposée. Le contexte du Lac Alaotra était favorable, avec la présence de deux banques commerciales (BOA et BNI) et de deux réseaux de microfinance (réseaux mutualistes OTIV et Cecam). Dans cette zone de forte production rizicole, ces institutions financières ont développé, sans incitation particulière, une offre de services pour l'agriculture : financement de la campagne agricole et de manière plus limitée mais effective, financement de l'équipement agricole. Toutes ont été sollicitées pour faire du crédit SCV aux ménages.

L'étude réalisée en 2007 a analysé le contexte institutionnel, les étapes de développement de ce financement de l'innovation et a approfondi l'analyse des causes de dysfonctionnement observés à cette période. Elle permet de dégager trois résultats essentiels sur la question du financement de l'innovation agricole par l'agriculture familiale.

*Le financement de l'innovation agricole n'a pas été spontanément pris en charge par le marché financier*

Les institutions financières (IF) présentes dans la zone, qu'elles soient banques ou microfinance n'ont pas développé spontanément des crédits aux ménages pour les SCV. Plusieurs

facteurs expliquent cette prudence face à l'innovation. L'information disponible sur cette activité SCV est limitée : quelles sont les caractéristiques de cette demande (volumes, montants, échéanciers...), quels sont les potentiels et résultats économiques de cette activité, comment les ménages agricoles vont-ils l'intégrer, quels degrés de risque présente-t-elle ? Le niveau de risque de l'innovation reste important et mal connu. Comment gérer ce risque dans un contexte où la majorité des ménages sont dans l'incapacité de mobiliser des garanties matérielles ? Enfin, même si les institutions financières de la place comptent parmi les premiers réseaux nationaux de Madagascar, leurs ressources financières restent limitées et insuffisantes pour couvrir les besoins de financement des activités principales de l'activité principale de la zone, la riziculture ; distraire une partie de ces ressources précieuses au profit d'un secteur inconnu et risqué n'est pas une stratégie raisonnable pour des institutions financières qui, malgré la concurrence, ont encore des espaces de développement plus sécurisés (riziculture, activités de transformation, de commerce...) à leur disposition.

*Une intermédiation est nécessaire entre les ménages et le marché financier pour favoriser le financement de l'innovation agricole*

Dans le cadre du projet BV Lac, elle a pris deux formes : une intermédiation publique par le projet de développement, une intermédiation par l'action collective à travers la mobilisation d'associations de producteurs de SCV. L'étude a permis d'éclairer les formes de ces deux intermédiations, d'en montrer les apports, mais aussi les limites.

Ainsi, l'intermédiation du projet de développement a été décisive pour la production d'information sur l'innovation, de nature à limiter l'incertitude pour les institutions financières et à leur permettre d'adapter leur offre de financement. En revanche, les approches initiales du projet en matière d'analyse de la demande de financement des ménages pour les SCV (estimation des besoins de financement par parcelle de culture) se sont avérées décalées par rapport à la réalité des ménages agricoles et ont pu entraîner les ménages dans un endettement mal maîtrisé. Ultérieurement, l'adoption progressive d'une approche systémique des besoins de financement de l'entité exploitation/ménage a permis d'améliorer la qualité de l'intermédiation par le projet.

L'intermédiation par l'action collective a pris les formes classiques d'un crédit solidaire au sein des associations de producteurs adoptants de l'innovation, renforcé dans un second temps par des fonds de garantie mutuels. L'étude analyse de manière approfondie les modalités de fonctionnement de ce dispositif et ses limites pour le financement de l'innovation agricole.

*Malgré ces deux niveaux intermédiation, il reste un besoin d'Etat et de politiques publiques pour appuyer le financement de l'innovation par l'agriculture familiale*

L'intermédiation par le projet de développement est par nature temporaire et pose la question des relais d'après projet pour toutes les fonctions durablement nécessaires au développement de l'innovation, notamment les services d'accompagnement. Pour développer les SCV, les ménages agricoles ont besoin de recherche, de conseil agricole, de formation, de production de semences... Des politiques publiques restent nécessaires pour impulser et coordonner les dispositifs susceptibles de produire ces services : marché, action collective, services publics.

La mobilisation de ressources financières adaptées au financement de l'innovation agricole familiale reste insuffisante par le seul biais du marché financier. Une action publique s'avère nécessaire pour renforcer cette mobilisation via des dispositifs de garantie par exemple, permettant le refinancement bancaire pour des institutions financières rurales.

La surveillance du secteur financier est un facteur essentiel de son bon fonctionnement ; c'est particulièrement vrai dans des zones rurales enclavées où les tentations d'instrumentalisation clientéliste du crédit peuvent être importantes. Au-delà des dispositifs de contrôle interne, cette surveillance est du ressort régalién de l'État.

Se posent enfin, autour de ce cas des systèmes de culture en semis direct sous couvert végétal, deux questions qui sont au cœur de l'innovation agricole :

- ▷ Est-il légitime que ce soient les seuls ménages agricoles qui prennent en charge le financement d'une innovation dont les bénéfices attendus sont pour une part d'intérêt privé, mais pour une autre part, d'intérêt général (lutte contre l'érosion, ensablement des rizières...)?
- ▷ Une prise en charge par le marché financier seul pourra-t-elle garantir l'équité sociale de l'accès à l'innovation ?

## **Bibliographie**

OUSTRY Maud, 2007. **Analyse des causes de non remboursement des crédits au Lac Alaotra. Quelles implications pour les groupements de crédit à caution solidaire pour les institutions financières et le projet BV Lac ?** Mémoire d'Ingénieur spécialisation d'Agronomie tropicale, Institut des régions chaudes Montpellier SupAgro. Encadrement E. Penot (Cirad) et B. Wampfler (SupAgro).